

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARROND. DE SARREGUEMINES
COMMUNE DE DE ZETTING

**ARRETE MUNICIPAL
AUTORISATION DE
STATIONNEMENT TEMPORAIRE
42 rue de l'église**

N° AR2026052

Nomenclature ACTES 6.1

Le Maire de la commune de ZETTING

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise TEMSOL GRAND EST en date du 03 juillet 2026 sollicitant une autorisation de stationnement en vue d'occuper temporairement le domaine public au 42 rue de l'église pour le dépôt d'une benne à terre et gravats pour la période allant du 06 juillet au 06 aout 2026

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : À compte du 06 juillet jusqu'à la fin des travaux, l'entreprise TEMSOL GRAND EST autorisée à occuper temporairement le domaine public pour effectuer les travaux de consolidation intervenir sur le bâtiment sis 42 rue de l'église.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes : stationnement d'une benne à gravats et terre au droit du trottoir, avec empiètement sur la chaussée.

Article 3 : La signalisation et l'information aux riverains seront mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : L'entreprise TEMSOL GRAND EST est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. Elle veillera à préserver l'écoulement des eaux pluviales et à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute l'occupation. En cas de dégradation, les frais de réparations seront à la charge du permissionnaire.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Zetting, dont ampliation sera adressée à :

- M. le commandant de gendarmerie,
- L'entreprise TEMSOL GRAND EST, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Publié, notifié, rendu exécutoire
A Zetting, le 03 juillet 2026

Le Maire,

Bernard FOUILHAC-GARY

Réception Préfecture : //
Publication : 06/07/2026
Notification par mail : 06/07/2026

